

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017**

---

**Bureau**

**Président :** M. Cédric VINCENT  
**Vice-président e :** Mme Bénédicte MARMY  
**Secrétaire :** Mme Olga VILLARRUBIA  
**Membres :** M. Christian FLURY, M. Muharrem TEMEL

**Sont présents :**

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Martial VAN DER LINDEN, M. Cédric VINCENT

**Excusés :**

M. Nicolas CLEMENCE, Mme Laure GRIVET, Mme Céline ROSSELET, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA

**Assistent à la séance :** M. Stéphane LORENZINI, Maire  
M. Damien BONFANTI,  
M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs  
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale  
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2016
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
  - a) Equipement du futur Espace Palettes – Aménagements intérieurs et extérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 1'565'000.-) (081-17.01)

## Séance ordinaire du 26 janvier 2017

- b) Chemin du Gué (tronçon compris entre la route de Chancy et le chemin des Pâquerettes) – Aménagement du chemin et réhabilitation d'un collecteur EC - Crédit d'investissement (Fr. 660'000.--) (082-17.01) **p. 600** **Entrée en matière**
- c) Installation de caméras de vidéosurveillance dans le bâtiment des sports du complexe intercommunal du Sapay (083-17.01) **p. 601** **Entrée en matière**
- d) Acquisition de la parcelle 4615 de Lancy, propriété de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, située à l'avenue du Cimetière (Fr. 8'000.-) (084-17.01) **p. 602** **Entrée en matière**
- 7) Commission conjointe des travaux et constructions et du développement durable - Séance du 9 janvier 2017 –**  
**Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**  
**Commission des finances et du logement –**  
**Séance du 16 janvier 2017 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU**  
 Aménagement de la promenade des Crêtes – Crédit d'investissement (Fr. 7'445'000.--) (076-16.12) **p. 604** **Arrêté**
- 8) Commission des travaux et constructions - Séance du 9 janvier 2017**  
**Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**  
 a) Chemin de l'Adret – Collecteur séparatif – Crédit d'investissement (Fr. 2'997'000.—) (077-16.12) **p. 607** **Arrêté**  
 b) Divers
- 9) Commission du développement durable –**  
**Séance du 10 janvier 2017 - Rapporteur : Mme Martine CASUTT**  
 a) Avenue du Cimetière – Création d'un point de récupération enterré – Crédit d'investissement (Fr. 191'000.--) (080-16.12) **p. 609** **Arrêté**  
 b) Stade des Fraisiers – Remplacement de la pelouse synthétique – Crédit d'investissement (Fr. 700'000.--) (078-16.12) **p. 610** **Arrêté**
- 10) Commission de l'aménagement du territoire –**  
**Séance du 11 janvier 2017 - Rapporteur : M. Jean FONTAINE**  
 a) Préavis au projet de plan localisé de quartier 29990-543 situé entre le chemin des Maisonnettes et l'avenue Louis-Bertrand (079-16.12) **p. 612** **Arrêté**  
 b) Participation financière à la construction de la route de liaison Genève-Sud **p. 613** **Information**
- 11) Désignation d'un membre de la Fondation Lancy-médias** **p. 614** **Vote**
- 12) Commission des sports - Séance du 13 décembre 2016 -**  
**Rapporteur : M. Steeve RAY**  
 a) Présentation du projet de Magazine des sports **p. 615** **Information**  
 b) Avancée du projet de la nouvelle patinoire à Trèfle Blanc **p. 615** **Information**  
 c) Bilan provisoire de l'ouverture du bâtiment des sports du Sapay **p. 616** **Information**  
 d) Divers
- 13) Commission de l'aménagement du territoire –**  
**Séance du 14 décembre 2016 –**  
**Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**  
 a) Présentation du bus électrique TOSA **p. 616** **Information**  
 b) Divers

## Séance ordinaire du 26 janvier 2017

- 14) Commission du développement durable –  
Séance du 10 janvier 2017 - Rapporteur : Mme Martine CASUTT**
- a) Présentation du ré-audit Cité de l’Energie 2016 **p. 617** **Information**
  - b) Divers
- 15) Commission de l’aménagement du territoire –  
Séance du 11 janvier 2017 - Rapporteur : M. Jean FONTAINE**  
Plan d’agglomération franco-valdo-genevois – Présentation des mesures PA2 et PA3 sur Lancy **p. 618** **Information**
- 16) Commission sociale - Séance du 12 janvier 2017 -  
Rapporteur : M. Yves PAGE**
- a) Présentation de la structure Accueil familial de jour AFJ Rhône-Sud **p. 619** **Information**
  - b) Présentation de la structure Accueil familial de jour AFJ-GSO (Genève-Sud-Ouest) **p. 619** **Information**
- 17) Commission conjointe des finances et du logement et de l’aménagement du territoire –  
Séance du 16 janvier 2017 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**  
Présentation du projet de Maison de la Montagne – Audition des représentants de l’Association Genève-Montagne **p. 620** **Information**
- 18) Commission des finances et du logement –  
Séance du 16 janvier 2017 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**  
Divers
- 19) Propositions individuelles et questions** **p. 623**
- 20) Questions du public** **Annexe**

\* \* \* \* \*

M. VINCENT : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je vous salue. Je salue notre Maire, M. LORENZINI, et notre Conseiller administratif, M. BONFANTI – M. RENEVEY est excusé, il se peut qu’il vienne plus tard. Je salue encore notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, notre secrétaire, Mme CRISAFULLI. Finalement je salue et souhaite la bienvenue aux employés de notre commune de hier et d’aujourd’hui, au public d’ici et d’ailleurs et aux représentants de la presse.

Mesdames et Messieurs, je souhaite encore vous transmettre tous mes vœux pour cette année 2017 et en profite pour vous informer que dans deux jours, soit le 28 janvier, débute l’année chinoise du coq de feu. Vous vous demandez sûrement pourquoi je vous parle de cela : eh bien parce que j’ai demandé une analyse astrologique pour savoir ce que l’on peut en attendre de cette année et dont je vais partager avec vous le résultat.

*Les spécificités des années du Coq sont souvent des périodes mêlant droiture et justice, grandiloquence et organisation logistique. Il est conseillé de rester sur ses gardes avant d’envisager d’investir sur un projet risqué pendant une année du Coq. Prenez-en bonne note !*

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

*Malgré les tensions et déséquilibres qui dominant en 2017, cette année est paradoxalement propice aux mariages. Que tous les célibataires se réjouissent !*

*En politique, le feu faisant fondre le métal, les susceptibilités des uns et des autres seront des sources constantes de tensions. Il faut donc s'attendre à une intensification des déclarations théâtrales, viriles – et stériles – de la part de dirigeants de pays ou de grandes structures économiques. Les flux migratoires dus aux guerres et aux changements climatiques contribueront à dégrader un climat politique ambiant déjà lourd et instable.*

*L'année 2017 étant placée sous la protection du fabuleux et flamboyant signe du Coq de Feu, la droiture, la persévérance et la transparence récompenseront généreusement de leurs vertus ceux qui les auront bien compris. Nous avons encore deux jours avant cette perspective.*

Je dois encore excuser l'absence de M. CLEMENCE, de Mme GRIVET, de Mme ROSSELET, de Mme VERGAIN et de Mme VILLARRUBIA.

**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. BONFANTI : le Conseil administratif vous propose de retirer le point 10 b) Participation financière à la construction de la route de liaison Genève-sud, de l'ordre du jour, dans la mesure où actuellement la commune de Troinex, en coordination avec les services de l'Etat, souhaite organiser une séance pour les élus des six communes. Cette séance aura lieu prochainement et il me semblait plus opportun d'attendre cette séance pour que vous puissiez y participer, qu'on vous présente à nouveau cette liaison et que vous puissiez poser toutes les questions que vous souhaitez pour ensuite revenir au Conseil municipal et en Commission de l'aménagement du territoire, pour pouvoir ensuite voter cette participation financière.

M. FONTAINE : comme je suis le rapporteur de ce point, est-ce que je rapporte quand même ce sujet ?

M. VINCENT : ce sujet restant d'actualité, j'aimerais bien qu'on le rapporte pour savoir ce qui s'est passé.

M. BONFANTI : normalement, si on décide de le retirer de l'ordre du jour, on ne le rapporte pas.

M. VINCENT : on peut le transformer en information.

M. BONFANTI : oui, c'est vous qui décidez.

M. VINCENT : est-ce que quelqu'un s'oppose à cette transformation du point 10 b) de vote de principe en information ? Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est accepté avec cette modification.

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017****2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016**

---

Le procès-verbal est approuvé, avec remerciements à son auteur.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. VINCENT : nous avons deux lettres à vous lire. Je passe la parole à Mme MARMY.

Mme MARMY : nous avons reçu une lettre de la Commune de Bernex concernant la course pédestre « A travers le coteau » où les conseillers municipaux sont invités :

*« Concerne : 40<sup>ème</sup> course pédestre « A travers le coteau » - Bernex*

*Monsieur le Président, Madame,*

*En 2017, la seconde plus ancienne course à pied populaire du canton connaîtra sa 40<sup>ème</sup> édition.*

*Par ces quelques lignes, nous aimerions inviter les conseillers municipaux de votre commune à participer à notre traditionnelle et sympathique « course des conseillers », qui aura lieu le samedi 29 avril 2017, à 16h15, dans le cadre de notre course pédestre « A travers le coteau ».*

*Le principe reste toujours le même, le parcours étant de 4 km, en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs, par commune. Vous trouverez ci-joint le règlement.*

*Afin de marquer la 40<sup>ème</sup> édition, nous ouvrons cette année la course des conseillers aux anciens élus municipaux ou administratifs.*

*A la fin de la course, vous êtes cordialement invité-e à une verrée conviviale qui aura lieu à la buvette du Signal.*

*Le programme de la journée est disponible sur notre site internet [www.coursebernex.com](http://www.coursebernex.com) où vous pourrez vous inscrire directement dès le mois de janvier.*

*Dans l'attente de vos nouvelles et espérant pouvoir compter sur votre présence toujours très appréciée, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame, à l'expression de nos salutations sportives.*

*Cyril HUGUENIN  
Maire »*

Mme MARMY : étant la présidente de la Commission des sports, j'attends vos nombreuses inscriptions !

Nous avons reçu une deuxième lettre de l'association ALMA :

*« Concerne : L'enquête publique du projet d'extension de la ligne 15 – TGSJ*

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

*Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,*

*Par la présente nous nous permettons de vous rendre attentifs sur le fait que le projet susmentionné, actuellement consultable auprès de la Mairie de Lancy, ne prend pas en considération l'ensemble des demandes de notre initiative populaire « Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy », initiative que le Conseil municipal a accepté sans oppositions.*

*Nous rappelons les points essentiels du texte de l'initiative :*

- *Que les places de parking supprimées le long du tracé du tram doivent être compensées en souterrain...*
- *Que les espaces libérés en surface doivent être transformés en zone de rencontre ... avec le maintien des arbres au chemin des Palettes et au chemin des Fraisiers.*
- *Mise en place de capacités supplémentaires pour la mobilité douce – entre autres les pistes cyclables en site propre.*
- *Mise en place de mesures pour réduire les nuisances de bruit et vibrations.*

*Les points divergents sont les suivants :*

- *Le projet ne prévoit que 13 places de parking en surface en remplacement des 141 places supprimées du chemin des Palettes. Aucune autre indication sur d'éventuelles places de parking en souterrain n'est mentionnée.*
- *Un grand nombre d'arbres sont prévus d'être abattus, notamment sur la berme centrale du chemin des Palettes et l'avenue Curé-Baud. Nous pouvons comprendre cet abattage dans les endroits prévus par le tracé du tram. En revanche, nous contestons les menaces d'abattage d'arbres sur les places prévues pour effectuer le chantier (emprises provisoires) et pour les places de parking en surface. En particulier, nous contestons fermement l'abattage du cèdre Atlas dans le parc en Sauvvy, ainsi que l'abattage des ginkgos, tilleuls, chênes rouges, hêtres communs, charmes, chêne pédonculé, platanes communs.*
- *Les bandes cyclables prévues sur le chemin des Palettes ne sont pas des pistes cyclables sur site propre.*
- *Le projet de la gare à l'arrêt « Palettes » ne prévoit pas de protection contre le bruit.*

*Au vu de ce qui précède, nous invitons le Conseil municipal de Lancy à faire opposition au projet comme il se présente actuellement pour les raisons évoquées ci-dessus.*

*En vous souhaitant bonne réception de cette lettre, nous vous présentons, Monsieur le Président et Messieurs et Mesdames les Conseillers et Conseillères municipaux, nos salutations les meilleures.*

*Erika Brademann  
Présidente d'ALMA »*

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017****4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LORENZINI : vous avez reçu quelques informations sur vos places.

En premier lieu, vous êtes tous invités le 9 février à 18h00, à la grange Navazza, pour découvrir le projet qu'a développé le Fonds d'art visuel de Lancy sous forme d'un concours en deux tours. Pour le deuxième tour, cinq artistes ont été retenus. Ce sera l'occasion pour vous de découvrir le lauréat qui fera une intervention artistique sur le parapet en verre qui sera posé le long de la gare de Lancy-Pont-Rouge d'ici quelques mois, en juin ou juillet.

La deuxième information concerne l'exposition à la Ferme de la Chapelle que je vous encourage à aller voir.

Une information par rapport à la lettre de l'ALMA : le Conseil administratif a d'ores et déjà mandaté un avocat pour faire opposition au projet de tracé du tram tel qu'il est proposé par le Conseil d'Etat. Vous aurez l'occasion de traiter ce sujet également à la Commission de l'aménagement et, en effet, nous nous y opposerons pour toutes sortes de raisons dont un certain nombre est évoqué dans ce courrier.

**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

**a) Equipement du futur Espace Palettes – Aménagements intérieurs et extérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 1'565'000.--) (081-17.01)**

---

M. VINCENT : le Bureau proposait d'envoyer cet arrêté à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

M. LORENZINI : l'Espace Palettes, qui avait été initié il y a maintenant quelques années, l'avait été dans une période qui, politiquement, permettait de lancer ce beau projet, lequel, comme vous le savez, a connu quelques aléas au cours des années. A l'époque, le projet était encore relativement indéfini par rapport aux occupants. Entre-temps, le service social a, notamment engagé une collaboratrice qui a mené un grand travail pour pouvoir réunir et définir plus précisément qui allait occuper quels locaux et y faire quoi. Ce projet est constitué de deux volets : le premier volet est un volet d'équipement en mobilier, petits aménagements complémentaires pour pouvoir accueillir tous les futurs utilisateurs de cet espace. Le deuxième volet est un crédit qui consiste à amplifier les aménagements extérieurs tels qu'ils avaient été conçus à l'époque du projet qui, de nouveau, a été défini de manière relativement sommaire, sans programme précis. Les choses ont maintenant pu être définies, ont évolué et vous verrez que le projet est séduisant en termes d'équipement pour permettre toutes sortes d'activités dans cette future centralité du quartier des Palettes.

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

M. REICHENBACH : le groupe MCG proposerait une commission conjointe avec le développement durable pour étudier les matériaux qui pourraient être utilisés selon le plan, au niveau des aménagements extérieurs principalement.

M. VINCENT : le Bureau avait pris position sur le fait qu'il y avait actuellement beaucoup de doubles commissions qui avaient lieu régulièrement, ce qui était plutôt hors norme par rapport aux autres législatures. Nous allons voter votre proposition.

Les personnes qui souhaitent une double commission développement durable et travaux sont priées de lever la main.

***Le renvoi en commission conjointe travaux-développement durable est refusé à la majorité des membres présents.***

M. VINCENT : les personnes qui souhaitent renvoyer à la Commission des travaux uniquement sont priées de lever la main.

***Le renvoi à la Commission des travaux et constructions est accepté à la majorité des membres présents.***

M. VINCENT : pour la bonne forme, les personnes qui souhaitent renvoyer à la Commission des finances sont priées de lever la main.

***Le renvoi à la Commission des finances et du logement est accepté à la majorité des membres présents.***

**b) Chemin du Gué (tronçon compris entre la route de Chancy et le chemin des Pâquerettes) – Aménagement du chemin et réhabilitation d'un collecteur EC – Crédit d'investissement (Fr. 660'000.--) (082-17.01)**

=====

M. LORENZINI : le chemin du Gué, sur le tronçon mentionné, est un chemin qui aurait dû être rénové et faire l'objet de travaux à l'époque où le quartier, notamment le chemin des Pâquerettes, avait été modéré du point de vue de son trafic. Il avait été laissé en retrait de par le fait que de part et d'autres de ce chemin des plans localisés de quartier étaient en cours de démarrage, cela a pris quelques années, les travaux sont maintenant en phase de finition puisque le dernier immeuble à l'angle du chemin du Gué et du chemin des Pâquerettes verra arriver tout prochainement ses occupants. Raison pour laquelle le service des travaux peut vous présenter ce projet qui consiste à revoir le collecteur d'eaux claires et d'aménager ce chemin, notamment en y installant une modération de trafic et en aménageant également le petit carrefour entre ce chemin et le chemin des Pâquerettes.

M. VINCENT : le Bureau propose d'envoyer cet arrêté à la Commission des travaux. Les personnes qui acceptent cette proposition sont priées de lever la main.

***Le renvoi à la Commission des travaux et constructions est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017****c) Installation de caméras de vidéosurveillance dans le bâtiment des sports du complexe intercommunal du Sapay (083-17.01)**  
=====

M. LORENZINI : en l'absence de Frédéric RENEVEY, je vous présente ce point. Il s'agit, dans le cadre de l'école Le Sapay qui, je vous le rappelle, est une école intercommunale avec la commune de Plan-les-Ouates, de prévoir un certain nombre de caméras de surveillance dans le bâtiment des sports pour surveiller notamment les accès avec la caisse et l'accès aux vestiaires, pour prévenir d'éventuels dégâts qui pourraient être réalisés dans ce bâtiment.

La pose de caméras est extrêmement encadrée du point de vue légal et nécessite des décisions du Conseil municipal, puis un envoi du dossier sous le regard de la LIPAD. Raison pour laquelle il y a besoin de cette décision. Il n'y a pas de montant mentionné, étant donné que les travaux sont déjà provisionnés dans le cadre du crédit de construction de l'école, il n'y a donc pas d'investissement nouveau à réaliser.

Pour information, ce même sujet a été débattu hier soir au Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates. Cette dernière a voté sur le siège cette validation d'installation de sept caméras de surveillance.

M. VINCENT : le Bureau proposait d'envoyer cet arrêté à la Commission de la sécurité.

M. DEROBERT : le groupe PLR est conforté par le fait d'avoir entendu que la commune de Plan-les-Ouates a voté sur le siège. Étant donné que les différentes lois encadrent très précisément ce que l'on a le droit de faire ou pas, que ce même Conseil municipal a voté le 23 juin 2011 le règlement concernant les caméras qui peuvent être posées sur la commune, qu'il n'y a pas de coût supplémentaire et que l'exposé des motifs est très clair, le groupe PLR vous propose de voter sur le siège ce soir.

Mme CASUTT : sur le principe, on pourrait être d'accord de voter sur le siège. Néanmoins, en regardant la liste des caméras qui sont prévues, aucune n'était prévue sur le préau. Je me demandais si, pour cette raison, ce ne serait pas bien de renvoyer à la Commission de la sécurité pour valider les lieux où l'on mettrait ces caméras.

M. LORENZINI : je me permets d'intervenir pour vous dire que les emplacements sont d'ores et déjà définis, on peut en supprimer, mais on voit dans le message pour les sept caméras, les emplacements qui sont prévus. Il y a également, pour information, des câblages pré-tirés pour mettre aussi des caméras dans les zones de préaux, comme on le fait sur la commune de Lancy. Ce n'est pas une pratique sur la commune de Plan-les-Ouates, raison pour laquelle rien n'est envisagé pour l'instant. C'est une décision qui pourrait être prise ultérieurement s'il y avait des raisons évidentes d'étendre ce système et que la commune de Plan-les-Ouates entrerait en matière, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Là, on est vraiment localisé dans le bâtiment des sports et les sept emplacements sont d'ores et déjà définis en fonction des emplacements qui sont nécessaires par rapport à une sécurisation.

M. VINCENT : je vous propose de voter votre acceptation pour voter immédiatement. Les personnes qui sont d'accord avec cette proposition sont priées de lever la main.

***La proposition de vote immédiat est acceptée à la majorité des membres présents.***

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

M. VINCENT : les personnes qui acceptent cet arrêté sont priées de lever la main.

*Vu l'article 42 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD A 2 08),*

*Vu les articles 30, 48, 68 et 70 de la loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05),*

*Vu les articles 19 et 30 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RALAC B 6 05.01),*

*Vu le règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la Ville de Lancy,*

*Vu la volonté de sécuriser l'accès au bâtiment des sports du complexe intercommunal Le Sapay,*

*Vu l'exposé des motifs qui décrit dans le détail les mesures préconisées pour la sécurisation du bâtiment des sports du complexe intercommunal Le Sapay,*

*Vu que les coûts estimés pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance, de Fr. 17'712.-, sont déjà inclus dans le crédit d'investissement voté par le Conseil municipal le 15 décembre 2011 pour la construction du complexe intercommunal Le Sapay,*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

*par                    oui /                    non /                    abstentions*

*D'accepter l'installation d'un système de vidéosurveillance dans le bâtiment des sports du complexe intercommunal Le Sapay.*

***L'arrêté 083-17-01 est accepté par 21 oui, 4 non et 6 abstentions.***

**d) Acquisition de la parcelle 4615 de Lancy, propriété de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, située à l'avenue du Cimetière (Fr. 8'000.--) (084-17.01)**

=====

M. BONFANTI : il s'agit de l'acquisition de la parcelle 4615 qui est propriété de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Cette parcelle est en partie sur le futur point de récupération que nous souhaitons construire à l'avenue du Cimetière, raison pour laquelle nous vous demandons d'acheter cette parcelle pour que nous puissions construire par la suite, assez rapidement, ce point de récupération qui est à l'ordre du jour de ce soir.

M. VINCENT : vu le montant et le fait que ce soit lié au point 9a) que nous allons voter tout à l'heure, il est proposé de voter immédiatement ce point 6d).

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

*M. BONFANTI situe sur le plan projeté la parcelle en question.*

M. BONFANTI : il s'agit d'une parcelle de 56 m<sup>2</sup> pour un coût total de Fr. 8'000.--.

M. VINCENT : si personne ne s'oppose au vote sur le siège, nous allons procéder immédiatement au vote de l'arrêté.

*Vu le développement du quartier des Marbriers, notamment par la construction de nouveaux immeubles de logements à l'avenue du Cimetière,*

*Vu la nécessité de gérer l'ensemble des déchets de ce nouveau quartier,*

*Vu la volonté de la Ville de Lancy de supprimer à terme, partout où cela est possible, la levée des ordures au porte à porte et de favoriser le tri des déchets par la construction d'installations adéquates,*

*Vu que le projet de création d'un point de récupération enterré pour ce quartier se situe à cheval sur le domaine public communal 4616 et la parcelle 4615, propriété de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève,*

*Vu que la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève est d'accord de vendre à la Ville de Lancy sa parcelle 4615, d'une surface de 56 m<sup>2</sup>,*

*Vu le projet d'acte élaboré par l'étude de Me Liesel GLASER KELLER, notaire, le 6 janvier 2017,*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

<i>à l'unanimité, soit par</i>	<i>oui /</i>	<i>non /</i>	<i>abstention</i>
1.	<i>d'acquérir la parcelle 4615 de Lancy, d'une surface de 56 m<sup>2</sup>, propriété de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève ;</i>		
	<i>pour le prix de</i>		<i>Fr. 5'600.--</i>
	<i>+ frais d'acte estimés à</i>		<i>Fr. 2'400.--</i>
	<b><i>Total</i></b>		<b><i>Fr. 8'000.--</i></b>
2.	<i>de comptabiliser cette dépense au compte de fonctionnement sous la rubrique 72.314 ;</i>		
3.	<i>de déléguer deux Conseillers administratifs pour signer tous actes y relatifs ;</i>		
4.	<i>vu l'utilité publique de cette opération, de solliciter du Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier ;</i>		

***L'arrêté 084-17.01 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

- 7) **COMMISSION CONJOINTE DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS ET DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 9 janvier 2017 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**  
**COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 16 janvier 2017 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- 

**Aménagement de la promenade des Crêtes – Crédit d'investissement (Fr. 7'445'000.--)  
(076-16.12)**  
=====

M. DEROBERT présente le sujet: le Conseil administratif nous présente un projet d'aménagement de la promenade des Crêtes. Ce projet, en partenariat avec l'Etat de Genève et la Confédération, se situe entièrement sur le territoire de Lancy.

La promenade des Crêtes figure dans les projets de mesures d'agglomération depuis 2005 et c'est à l'issue d'un concours qui s'est déroulé en 2012 en collaboration entre le canton, la commune et les partenariats privés que le bureau Pro de Lisbonne a été lauréat du concours.

Le projet retenu est en deux phases : la première propose une connexion partant de Tivoli, longeant Surville et allant se connecter à la gare CEVA, la seconde partie poursuivra jusqu'au Bachet-de-Pesay en longeant l'avenue Eugène-Lance.

Le crédit dont nous parlons aujourd'hui ne touche que la première phase qui est elle-même divisée en deux parties. La partie 1 va du boulevard Saint-Georges/route de Chancy, longe le parc de Surville, se rallie à la future gare CEVA et longe ensuite le bâtiment de l'UITA pour aller se connecter à la rampe du Pont-Rouge. La partie 2 consiste en une passerelle allant sur Tivoli.

L'objectif de la promenade est d'être un accès prioritaire pour la mobilité douce, c'est-à-dire piétons et vélos. Ce chemin, faisant entre 3 mètres de largeur et 3 mètres 85, sera entièrement en revêtement stabilisé.

A cause des zones traversées et de la typologie du terrain, les études d'ingénieurs représentent une part importante du crédit demandé. Au vu de la particularité de la construction et de la fin des travaux prévue en 2021, quelques réserves ont été établies et sont incluses dans le présent crédit.

Il nous est ensuite présenté la clé de répartition des coûts. La première partie sera financée par la Confédération à raison de 40%, par le canton et la ville à raison de 30% chacun. La seconde partie sera financée à parts égales par le Canton et la Ville de Lancy qui pourra ensuite solliciter le nouveau fonds intercommunal d'équipement.

A la suite de cette présentation, les commissaires reviennent aux questions.

Il a été notamment évoqué les relations que nous pourrions avoir avec un bureau d'architectes basé très loin de Lancy, il nous a été répondu que le bureau d'ingénieurs fera le relais et que des garanties ont été prises.

Un commissaire revient aussi sur la particularité de cet arrêté qui porte à la fois sur des crédits d'étude et des crédits de construction. Il nous est expliqué que cela est dû à la convention signée entre les trois parties, mais que le Conseil municipal sera informé de l'avancée de l'étude avant que les travaux ne débutent.

## Séance ordinaire du 26 janvier 2017

Suite à une autre question, il est encore précisé que les coûts d'entretien seront à la charge de la commune, mais que ledit entretien sera simple en raison de la composition de cette promenade.

Il a été ensuite abordé quelques sujets concernant la seconde phase de la promenade, celle-ci fera ultérieurement l'objet d'une autre demande de crédit.

Le crédit d'investissement de Fr. 7'445'000.— pour l'aménagement de la promenade des Crêtes est accepté par 19 voix pour et 1 abstention.

M. MATHIEU présente le sujet : les tenants et aboutissants du projet ont été présentés à la Commission conjointe des travaux et du développement durable. Les aspects financiers sont présentés à la Commission des finances.

La subtilité du crédit réside dans le fait qu'il concerne deux parties qui ont des états d'avancement différents. Pour la partie 1, qui relie Pont-Rouge à Surville, les études ont été réalisées et le coût de construction a déjà été chiffré. En revanche, la partie 2, soit la passerelle qui reliera Surville à Tivoli, n'est pas encore étudiée : les montants qui figurent dans le crédit sont donc plus approximatifs. Mais du fait qu'il fallait signer une convention pour garantir que la Confédération et le Canton participent financièrement, le tout a été consolidé dans un même crédit d'investissement. Notre Conseil municipal vote la totalité du crédit, mais des montants seront rétrocédés par le Canton, par la Confédération et en principe par le FIE ou le FIDU, ces fameux fonds de péréquation intercommunale.

La partie 1 de cette liaison fait partie du projet d'agglomération, elle est financée par la Confédération à 40% ; le solde du financement est partagé entre la Commune et le Canton, à raison de 30 % chacun.

La partie 2 est une passerelle qui enjambe la route de Chancy et la rampe Quidort. La partie 2 n'étant pas une mesure d'agglomération, elle n'est pas cofinancée par la Confédération. Le Canton de Genève prend à sa charge Fr. 1'184'503.— et la Ville de Lancy Fr. 2'881'531.--.

Le financement total est donc de Fr. 7'445'000.--. A ce jour, la Commune finance Fr. 4'213'398.--, soit 56% des parties 1 et 2. La participation du FIE et du FIDU pourrait encore diminuer cette somme.

Ce projet permet par ailleurs de mettre en relation le Petit- et le Grand-Lancy, de désenclaver le quartier de Tivoli pour les piétons et les vélos et d'assurer un cheminement sécurisé pour les enfants du futur quartier de Surville qui se rendront à l'école de Tivoli.

Les travaux de la partie 1 débuteraient en juin 2018 et se termineraient en décembre 2019, pour l'ouverture de la gare. Les travaux de la passerelle débuteraient en février 2020 pour se terminer en février 2021. Les crédits prennent en compte cet aspect temporel.

La commission prend acte que cette passerelle présente l'énorme avantage d'être pratiquement de plain-pied des deux côtés. Elle sera un réel plus pour les piétons et sera fortement fréquentée.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

Mme GILLIERON : pour les Verts, j'aimerais insister sur le fait qu'il s'agit d'un projet splendide. Par rapport à ce cheminement, cela valorise vraiment notre commune, concernant les espaces verts, concernant la possibilité aussi de profiter de la mobilité qu'offre ce cheminement, par des bancs qui sont prévus pour des personnes à mobilité réduite dans des espacements convenus, par le fait aussi que l'on peut rejoindre la gare du CEVA depuis le haut de Lancy, le fait que les enfants de Surville pourront se rendre au Bois de la Bâtie facilement par cette passerelle et profiter aussi de la piscine de Tivoli.

Donc, les avantages sont énormes par rapport à la mobilité qui est offerte et c'est aussi la possibilité de traverser les plus beaux parcs de Lancy.

On est vraiment très favorable à ce projet.

M. VINCENT : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote.

*Vu le projet d'agglomération franco-valdo-genevois prévoyant une série de mesures d'amélioration de l'infrastructure régionale (circulation routière et mobilité douce), dont la mesure 6621.040 30-6 « Requalification de l'espace public du projet de densification « Praille-Acacias-Vernets », bénéficiant d'un cofinancement fédéral à hauteur de 40%, correspond à la première partie de la promenade des Crêtes ;*

*Vu que la liaison mobilité douce du quartier de Tivoli à la halte CEVA-Bachet (promenade des Crêtes) a fait l'objet d'un concours international de projets d'espaces publics qui s'est déroulé en 2012 et attribuant le 1<sup>er</sup> prix au Bureau d'architectes-paysagistes PROAP SA, associé au Bureau d'ingénieurs civils INGENI ;*

*Vu que les parties 1 et 2 de la promenade des Crêtes consistent à lier le haut et le bas de Lancy, soit le quartier de Tivoli à la gare de Lancy - Pont-Rouge et le futur quartier de l'Adret, dont le délai de réalisation à court terme permettrait d'assurer la continuité du cheminement de mobilité douce entre ces deux points d'ici leurs mises en service ;*

*Vu que la présente demande de crédit inclut tant les études que les travaux de mise en œuvre des parties 1 et 2 de la promenade des Crêtes ;*

*Vu que le Plan directeur communal de Lancy, approuvé par le Conseil d'Etat le 9 mars 2009, énonce des objectifs notamment de renforcement des parcours inter-quartiers en lien avec le secteur SOVALP et en limite du périmètre Praille-Acacias-Vernets ;*

*Vu le rapport de la Commission conjointe travaux et constructions et développement durable, séance du 9 janvier 2017 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 16 janvier 2017 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 7'445'000. — (y compris les frais d'étude) destiné à la réalisation de la promenade des Crêtes pour le tronçon situé entre le parc de Surville et

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

*la gare de Lancy – Pont-Rouge (dénommée « partie 1 », ainsi que pour la construction d'une passerelle reliant le parc de Surville au quartier de Tivoli (dénommée « partie 2 » ;*

2. *de comptabiliser la part de dépense pour la « partie 1 » sous la rubrique 62.501, estimée à Fr. 3'385'000.-- ;*
3. *de comptabiliser la part de dépense pour la « partie 2 » sous la rubrique 62.501, estimée à Fr. 4'060'000.-- ;*
4. *de porter ces deux sommes au bilan, sous la rubrique 62.141 ;*
5. *de financer ce crédit par :*
  - *une subvention fédérale pour la « partie 1 », estimée à Fr. 1'120'000.— (hors renchérissement et hors TVA), conformément à la loi fédérale sur le fonds d'infrastructure LFI nfr ; RS 72513), sous la rubrique 62.660*
  - *une subvention cantonale pour la « partie 1 », estimée à Fr. 556'000.— (hors renchérissement et hors TVA), conformément à la loi cantonale sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, du 27 janvier 2011 (LITAgglo ; H 1 70), sous la rubrique 62.661*
  - *une subvention cantonale pour la « partie 2 », estimée à Fr. 970'000.— (hors renchérissement et hors TVA), conformément à la loi cantonale sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, du 27 janvier 2011 (LITAgglo ; H 1 70), sous la rubrique 62.661*
  - *une demande d'allocation au Fonds intercommunal d'équipement (FIE), pour les parties 1 et 2, non estimée en l'état*
6. *d'amortir la somme nette pour la « partie 1 » en 20 ans dès 2018 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 62.331 ;*
7. *d'amortir la somme nette pour la « partie 2 » en 30 ans dès 2018 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 62.331 ;*

***L'arrêté 076-16.12 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

**8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 9 janvier 2017 –  
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**

---

**a) Chemin de l'Adret – Collecteur séparatif – Crédit d'investissement (Fr. 2'997'000.--)  
(077-16.12)**

=====

**M. DEROBERT présente le sujet :** le magistrat nous explique qu'il s'agit de la réalisation d'un ouvrage de génie civil, à savoir un collecteur d'eaux claires et d'eaux usées qui sera sous le futur chemin de l'Adret.

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

Ce tronçon du collecteur n'est pas très long, mais le crédit d'investissement est important parce que ce collecteur récupérera les eaux claires d'un périmètre bien plus large que le quartier de l'Adret, à savoir tout le coteau jusqu'à l'avenue Eugène-Lance et même au-delà de cette avenue. Au vu de la taille du bassin versant, il sera aussi nécessaire de créer deux importants bassins de rétention.

Il nous est ensuite expliqué les étapes des travaux qui ont été planifiées en coordination avec les promoteurs. La première étape devrait commencer à la mi-mars 2017 pour une durée de trois semaines ; la seconde étape est prévue dès janvier 2019 pour une durée de 14 semaines et enfin la troisième étape commencera dès mars 2020 pour une durée de 5 mois.

D'autres travaux seront faits en parallèle du collecteur et concernent diverses alimentations, telles que eau, chauffage, électricité, ou encore moyen de communication. Ces travaux seront à la charge des SIG ou de Swisscom.

Il est ensuite évoqué les Fr. 85'000.— au budget concernant la dépollution du site. Celle-ci nous incombe malheureusement, en raison des clauses de l'acte de vente dont nous avons hérité.

Le crédit d'investissement de Fr. 2'997'000.— pour le collecteur séparatif au chemin de l'Adret est accepté à l'unanimité.

M. VINCENT : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote.

*Vu le plan localisé de quartier 29'584 du quartier de l'Adret adopté par le Conseil d'Etat le 20 septembre 2010 ;*

*Vu la nécessité de réaliser un collecteur séparatif et deux bassins de rétention des eaux claires au chemin de l'Adret ;*

*Vu que ce projet est coordonné avec les projets des futurs immeubles et de l'aménagement de la place de la Gare et du chemin de l'Adret ;*

*Vu que l'intégralité des coûts de l'assainissement sera remboursée à la Ville de Lancy par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ;*

*Vu qu'en parallèle du collecteur séparatif, des travaux de service pour divers réseaux seront effectués (hors FIA) ;*

*Vu le crédit de Fr. 100'000.-- voté par le Conseil municipal le 21 janvier 2016, destiné à couvrir les frais d'étude pour la mise en séparatif du réseau secondaire devant desservir le nouveau quartier de l'Adret ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 9 janvier 2017 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                    oui /                    non /                    abstention

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'997'000.-- destiné à la réalisation d'un collecteur séparatif et de deux bassins de rétention des eaux claires au chemin de l'Adret (y compris le crédit d'étude de Fr. 100'000.— voté le 21 janvier 2016) ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 71.501 ;*
3. *de financer en grande partie ce crédit par une contribution du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisée sous la rubrique 71.619 ;*
4. *de porter la dépense nette au bilan, sous la rubrique 71.141 ;*
5. *d'amortir la dépense en 30 ans dès 2018 sous la rubrique 71.331 ;*

***L'arrêté 077-16.12 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

**b) Divers**

=====

M. DEROBERT présente le sujet : pas de divers.

**9) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 10 janvier 2017 –  
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**

---

**a) Avenue du Cimetière – Création d'un point de récupération enterré – Crédit  
d'investissement (Fr. 191'000.--) (080-16.12)**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : pour respecter la politique de récupération des déchets qui consiste à installer des points de récupération à proximité des habitants, il est nécessaire de créer un espace de récupération qui desservira les immeubles déjà construits, un nouvel immeuble et la maison de quartier du Plateau.

L'installation de points de récupération permet généralement de passer de 14 à 42% le taux de recyclage. Les habitants sont positifs au recyclage si les points se trouvent à moins de 150 mètres. Il est préférable de les installer avant l'arrivée des nouveaux habitants, car les changements amènent quelquefois des protestations.

Afin de pouvoir installer ce point de récupération, la Ville de Lancy devra acquérir une parcelle appartenant à la CPEG. Celle-ci a été négociée à Fr. 8'000.— pour 50 m<sup>2</sup>. Elle vient d'être acceptée par ce Conseil.

Le coût de l'installation est de Fr. 199'000.--. Selon les directives mises en place, les propriétaires des immeubles bénéficiant d'un point de récupération participent à hauteur de Fr. 780.— par logement.

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité.

## Séance ordinaire du 26 janvier 2017

M. VINCENT : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

*Vu la nécessité de créer un nouveau point de récupération à l'avenue du Cimetière ;*

*Vu la politique de la Ville de Lancy visant à proposer à la population lancéenne des espaces de tri performants et incitatifs ;*

*Vu que ce point de récupération sera partiellement financé par l'immeuble en construction et par les futurs propriétaires de cette nouvelle zone d'habitations ;*

*Vu le rapport de la Commission du développement durable, séance du 10 janvier 2017 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

à l'unanimité, soit par                    oui /                    non /                    abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 191'000.— destiné à la création d'un point de récupération enterré à l'avenue du Cimetière,*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 72.501,*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 72.141,*
4. *de financer partiellement ce crédit par une participation du promoteur de l'immeuble actuellement en construction à l'avenue du Cimetière (Résidence Carrare), estimée à Fr. 40'000.--, par le compte de recettes d'investissements, sous la rubrique 72.631,*
5. *d'amortir la somme nette, estimée à Fr. 151'000.--, en 10 ans dès 2018, sous la rubrique 72.331,*

***L'arrêté 080-16.12 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

#### **b) Stade des Fraisiers – Remplacement de la pelouse synthétique – Crédit d'investissement (Fr. 700'000.--) (078-16.12)**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : la pelouse synthétique du stade des Fraisiers présente les mêmes défauts que celle de Florimont. Des conglomérats se sont formés, ce qui rend le terrain dangereux et non praticable. Il devient donc urgent de la rénover.

M. HASLER a fait un tableau pour nous présenter les plus et les moins entre un terrain en herbe et un terrain synthétique. Le terrain en herbe coûte plus cher à l'établissement et à l'entretien, mais dure plus longtemps. Il apporte de l'oxygène et est meilleur en termes de chaleur, mais il a besoin de plus d'arrosage et de produits chimiques.

L'avantage du terrain synthétique est qu'il permet deux à trois fois plus d'occupation qu'un terrain naturel. Pour les usagers, les plus vieux préfèrent les terrains en herbe, quant à la nouvelle génération, ils sont habitués à jouer sur les nouvelles surfaces. Le risque d'accidents est plus élevé sur les terrains synthétiques.

## Séance ordinaire du 26 janvier 2017

Le Lancy FC est le club suisse qui compte le plus d'adhérents, mais la commune de Lancy n'est de loin pas celle qui possède le plus de terrains. Il est difficile d'établir les plannings d'utilisation. Un appel d'offres a été réalisé avec trois entreprises, deux genevoises et une fribourgeoise, qui sont les seuls à avoir réalisé des terrains sur Genève ces cinq dernières années. Les travaux consistent à retirer le tapis, à ajuster les infrastructures et reposer le tapis. Le total des travaux est estimé à Fr. 696'000.--. Le crédit demandé est de Fr. 700'000.--. La mise à disposition du terrain est prévue pour la fin du mois d'avril, en espérant des conditions climatiques favorables.

Il s'ensuit une discussion sur les investissements consentis pour le football en comparaison d'autres sports, sur la participation financière des usagers, etc. Il ne faut pas oublier que le Lancy FC compte 1000 adhérents actifs et qu'il ne faut pas négliger l'élément social que joue ce club.

Les avantages et les inconvénients des différents substrats utilisés pour les terrains synthétiques sont abordés. C'est le liège qui a été choisi à Florimont. Quant aux moquettes, l'évolution se poursuit et le textile résiste de mieux en mieux. Il est envisageable que les futurs revêtements dureront plus longtemps.

Le crédit d'investissement de Fr. 700'000.— est accepté à l'unanimité.

M. VINCENT : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote.

*Vu la nécessité de rénover le terrain synthétique du stade des Fraisiers ;*

*Vu l'usage quotidien de ce terrain par un nombre important d'utilisateurs de tous types ;*

*Vu la constatation de fortes détériorations des terrains synthétiques, dues principalement à l'usure ;*

*Vu le rapport de la Commission du développement durable, séance du 10 janvier 2017*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

à l'unanimité, soit par            oui /            non /            abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 700'000.-- destiné au remplacement de la pelouse synthétique du terrain du stade des Fraisiers,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 34.503,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 34.143,
4. d'amortir cette somme en 10 ans dès 2018 par le compte de fonctionnement, rubrique 34.331,

**L'arrêté 078-16.12 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.**

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017****10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 11 janvier 2017 –  
Rapporteur : M. Jean FONTAINE****a) Préavis au projet de plan localisé de quartier 29990-543 situé entre le chemin des  
Maisonnettes et l'avenue Louis-Bertrand (079-16.12)**

=====

M. FONTAINE présente le sujet : ce n'est pas la première fois que l'on nous présente ce projet de PLQ, qui prévoit trois immeubles de gabarit R+5 à la typologie particulière. Il s'agit d'un terrain en triangle dans lequel s'inscrivent quatre autres triangles, soit trois immeubles et une cour intérieure. Un des immeubles appartiendra à la commune qui souhaite y aménager une crèche. A noter que les séances de concertation avec les habitants directement impactés par le projet ont eu lieu et se sont bien déroulées. L'objectif est désormais de préavis le PLQ afin que les logements puissent être construits grâce à ces trois nouveaux immeubles, dont on peut noter en passant que l'architecture du projet est belle et moderne. La commune maîtrise ces parcelles et pourra se lancer rapidement dans la construction. Il en va de même de la famille Heiniger, propriétaire d'un des lots.

Les rez-de-chaussée seront dédiés à des activités, alors que les étages seront réservés à des logements. La règle habituelle de la zone de développement s'applique : un tiers en LUP à construire.

La commune pourra décider éventuellement de réaliser elle-même l'entier du pourcentage de LUP et demander une compensation financière aux autres acteurs. Il ne reste qu'un immeuble, le triangle A, où certains des propriétaires sont pour l'instant réticents. Un parking souterrain sur un seul niveau sera construit. Pour l'instant, la trémie d'accès est prévue sur le chemin des Maisonnettes avec une variante possible sur l'avenue Louis-Bertrand.

Suite à la concertation obligatoire pour les nouvelles générations de PLQ, deux observations ont été déposées durant l'enquête publique. Les habitants de l'immeuble d'en face nous demandaient si les constructions n'allaient pas faire trop d'ombre sur leurs propriétés, ce qui n'est pas le cas. La seconde observation concernait les places de stationnement. Les habitants se sont renseignés sur une potentielle suppression de places existantes en dehors du PLQ. Une telle suppression n'aura pas lieu.

Une commissaire demande si la commune ne devrait pas répondre personnellement aux questions posées par les habitants. Il lui est répondu que le Canton a visiblement répondu à ces observations au travers de son Office de l'urbanisme. Il semble peu opportun que la commune rajoute d'autres démarches pouvant créer un précédent, d'autant plus qu'elle n'est pas compétente et que de toute façon ce n'est pas son rôle.

Un préavis positif est donné à ce projet de plan localisé de quartier.

M. VINCENT : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote.

*Vu le projet de plan localisé de quartier 29 990-543, élaboré par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, situé entre l'avenue Louis-Bertrand et le chemin des Maisonnettes ;*

*Vu que l'enquête publique N° 1888 relative à ce projet s'est terminée le 20 octobre 2016 ;*

## Séance ordinaire du 26 janvier 2017

*Vu la lettre du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du 30 novembre 2016, impartissant un délai de 45 jours au Conseil municipal pour émettre son préavis ;*

*Conformément à l'article 16, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 et de l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 11 janvier 2017,*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

à l'unanimité, soit par            oui /            non /            abstention

*D'émettre un préavis favorable/défavorable projet de plan localisé de quartier no 29 990-543, situé entre le chemin des Maisonnettes et l'avenue Louis-Bertrand.*

***L'arrêté 079-16.12 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

### **b) Participation financière à la construction de la route de liaison Genève-sud**

**M. FONTAINE présente le sujet** : le but est de relier l'autoroute à la route d'Annecy à travers champs et de faire une liaison qui permette de rejoindre la France. Cette liaison capterait des véhicules qui, pour le moment, traversent des petits chemins, notamment à Troinex. Cela permettrait aussi de capter des véhicules qui transitent près de Plan-les-Ouates. Au final, plus de 20000 véhicules seraient captés.

Les objectifs entre 2008 et 2011 étaient de capter la majorité du trafic issue des communes de Genève-sud, de canaliser le trafic de transit, de structurer le réseau et d'accompagner les développements urbains de cette région.

L'intérêt pour Lancy est que la route de la Chapelle pourrait être pacifiée. Le rond-point de la Milice va être modifié et une sortie supplémentaire sera rajoutée et permettra de rejoindre la route de Saconnex-d'Arve. A partir de là, la liaison L1 sera créée.

Des séances se déroulent depuis près d'un an avec le Canton et les communes impactées directement et indirectement par la construction de la route cantonale. Trois variantes sont ressorties des discussions : soit une route enterrée, soit une route en surface, soit une route semi-enterrée.

Le montant de la variante semi-enterrée a été retenu. A partir du rond-point de la Milice, la route sera en surface pour arriver à Saconnex-d'Arve. Ensuite elle continuera à travers champs et un petit secteur sera enterré, avant que la route ne ressorte en tranchée non couverte. Une seconde partie enterrée est également prévue. Cela permet notamment de protéger la faune du bois du Milly. La route sera à nouveau en surface pour rejoindre la route d'Annecy, puis la L2 sera construite sur le même principe avec les trois parties enterrées.

## Séance ordinaire du 26 janvier 2017

Certaines communes sont également favorables à la troisième variante, alors qu'une autre commune, Troinex, estime que cela défigurerait son paysage. Troinex souhaiterait recueillir 25 millions et non pas 10 millions. La répartition est faite en fonction de la population, du budget de chaque commune et de l'impact plus ou moins fort de la L1-L2 sur les communes en question. Lancy devrait alors investir Fr. 3'500'000.— que notre Conseiller administratif a refusé. Bardonnex investirait Fr. 1'100'000.--, Carouge Fr. 1'600'000.--, Lancy Fr. 500'000.--, Plan-les-Ouates Fr. 3'000'000.--, Troinex 2'200'000.--, Veyrier 1'600'000.--, pour un total de 10 millions.

Au fil des discussions, le Canton a proposé aux communes impactées d'investir la différence de la somme si elles souhaitent qu'une meilleure solution soit retenue. M. BARTHASSAT souhaite que les communes réunissent la somme de 10 millions, ce qui lui permettrait de demander au Grand Conseil de faire un effort supplémentaire et il demande que les différentes communes se prononcent sur leur investissement en janvier, afin que les avis puissent être communiqués lors d'une séance du Grand Conseil prévue en février.

Il s'ensuit un long débat sur l'utilité, les utilisateurs, le tracé de cette nouvelle route, plus que sur le montant à investir. Un commissaire s'inquiète de la façon dont ce projet est amené devant la commission, ne respectant pas selon lui notre règlement et propose de renvoyer ce sujet en commission. Suite à un échange peu constructif avec un autre commissaire, il préfère quitter la séance accompagné par sa collègue de parti.

Un autre commissaire rappelle à l'assemblée que la route de liaison, qu'elle soit subventionnée ou non par la commune de Lancy, sera réalisée par l'Etat. Il nous est encore rappelé que le Grand Conseil a voté à sa grande majorité la construction de la L1-L2. Les communes peuvent s'opposer à ce projet, mais ne feront que le ralentir, à moins que le Conseil d'Etat décide de bloquer ce projet. Or, jusqu'à présent, le Conseil d'Etat et M. Luc BARTHASSAT, ont toujours marqué leur volonté d'aller de l'avant dans la construction de cette route de liaison qui est en projet depuis plusieurs décennies.

M. VINCENT : je pense qu'il était intéressant d'avoir cette information parce que vous avez probablement vu dans la presse qu'on en parlait, qu'on mettait des chiffres. Donc, en attendant un débat ou une présentation, il était bien que l'on sache où nous en sommes et nous verrons pour la suite.

Il s'agissait d'une information, il n'y a pas d'ouverture de débat à moins que cela soit demandé. Ce n'est pas le cas.

### 11) DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA FONDATION LANCY-MEDIAS

---

M. VINCENT : je vous rappelle que nous avons reçu un courrier de l'autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance afin de remplacer la personne qui avait quitté la Fondation Lancy-médias. Les différents groupes ont reçu une lettre de motivation et un cv de la personne présentée par le PLR, puisqu'il s'agissait d'un représentant de ce parti qui avait quitté la fondation. Y a-t-il des questions avant le vote ?

M. MAUGUÉ : la position du groupe Socialiste concernant la Fondation Lancy-médias n'a pas varié. Nous persistons à penser qu'il serait plus judicieux de procéder à sa dissolution et de pouvoir consacrer ces moyens à des modes de communication plus modernes. C'est pour cela que, en relation avec ce vote, on va s'abstenir.

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

Mme CASUTT : j'ai juste une question, car je ne l'ai pas trouvé dans le cv de la personne, de savoir si elle avait un lien, petit ou grand, avec la commune de Lancy.

M. DEROBERT : je ne crois pas qu'elle y travaille ni qu'elle y habite, mais je ne crois pas non plus que l'ensemble des personnes ayant siégé dans cette fondation jusque-là sont dans un cas différent.

M. VINCENT : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote. Les personnes qui acceptent la nomination de M. David PIVODA au sein de la Fondation Lancy-médias sont priées de lever la main.

***Vote accepté par 21 oui, 0 non, 10 abstentions.***

**12) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 13 décembre 2016 –  
Rapporteur : M. Steve RAY**

---

**a) Présentation du projet de Magazine des sports**  
=====

M. RAY présente le sujet : M. RENEVEY a présenté la maquette du magazine qui a été réalisée suite à une requête du service des sports. La commune disposait déjà d'une plaquette présentant le sport à Lancy, elle était transmise aux nouveaux habitants pour présenter les activités sportives communales.

Le magazine de 16 pages comporte un édito rédigé par M. RENEVEY, une interview de M. CARNAZZOLA, une sélection de quatre lieux lancéens liés au sport, un dossier avec l'avis d'un médecin du sport et un entretien avec Noémie Girardet, nageuse au Lancy Natation. Il comprend également un reportage sur la piscine de Marignac et une présentation de dix associations sportives lancéennes. La durée de vie du magazine est estimée à 3 ans. Il est prévu un tirage de 20'000 exemplaires pour un coût de Fr. 24'000.--.

**b) Avancée du projet de la nouvelle patinoire à Trèfle Blanc**  
=====

M. RAY présente le sujet : suite à des demandes de plusieurs Conseillers municipaux concernant l'avancement du projet Trèfle Blanc, la commission des sports a auditionné M. QUENNEC, président du Genève-Servette Hockey Club, venu en force avec son équipe de travail.

En résumé, dans les arguments en faveur de ce projet, on peut noter que la parcelle est bien desservie par les transports publics et par la route, que la nouvelle patinoire est une nécessité du point de vue du respect des normes de la ligue, que le club joue un rôle important dans la formation de nouveaux talents du hockey et une affluence à la hausse, de 3'000 à 7'000 spectateurs depuis 2005.

Dans les grandes lignes, le projet devrait comprendre la patinoire de 10'000 places et ses annexes, des surfaces commerciales et des bureaux, le tout pour un investissement estimé à

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

200 millions de francs. En ce qui concerne le financement et l'avancement du projet, on annonce des investisseurs et des images du projet, mais tout est encore confidentiel. En ce qui concerne les délais et la durée des travaux, on nous annonce 4 ans à partir de 2017.

**c) Bilan provisoire de l'ouverture du bâtiment des sports du Sapay**  
=====

M. RAY présente le sujet : divers chiffres ont été présentés, ils attestent une utilisation importante du bâtiment des sports et de sa piscine. Le bilan provisoire est donc positif.

**d) Divers**  
=====

M. RAY présente le sujet : trois points ont été abordés dans les divers, dont l'assemblée générale du Lancy FC, la loi sur la répartition des tâches et son impact sur la relève sportive et les entraînements en salle durant l'hiver. Il n'y a pas d'information particulière à rapporter sur ces divers.

**13) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 14 décembre 2016 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**  
-----**a) Présentation du bus électrique TOSA**  
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le chef de projet nous explique en préambule l'acronyme TOSA soit « Trolleybus Optimisation Système Alimentation ». Il s'agit en fait de véhicules électriques, autonomes sur une certaine distance. La recharge a lieu à certaines stations, par la technique du biberonnage, soit un bras de recharge mécanique qui se déploie et se positionne sur le rail, grâce au guidage laser. Le bus profite des secondes où les passagers débarquent et embarquent pour transférer l'énergie du réseau dans ses propres batteries embarquées. En ce qui concerne les conditions d'exploitation, elles sont identiques à celle d'un trolleybus que ce soit en termes de vitesse, d'accélération, de confort, de climatisation ou de chauffage.

Une station de recharge TOSA est constituée d'une armoire SIG pour la connexion au réseau, d'un convertisseur AC/DC et d'une unité de stockage d'énergie, soit des batteries lithium ion. Ce système électrique est souterrain et relié à la potence de recharge. L'emprise au sol est donc réduite au minimum soit à peine 60 centimètres.

Sur la ligne 23, qui sera la première ligne équipée de ce bus, il est prévu 13 arrêts avec des stations intermédiaires et deux au terminus de la ligne. Le trolleybus possédant une autonomie de près de 10 ou 12 kilomètres.

La technologie est innovante et n'existe actuellement nulle part dans le monde pour des bus de 18 mètres. Elle est d'ailleurs en train d'être développée pour des bus de 24 mètres.

Le TOSA permettra d'économiser 410'000 litres de diesel par an, sur la ligne du 23. 1000 tonnes de CO<sub>2</sub> ne seront par ailleurs plus rejetées dans l'atmosphère. La mise en service est prévue pour décembre 2017.

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

Aux diverses questions des commissaires, il est répondu que même si le bras de recharge ne peut descendre, l'autonomie du bus lui permettra de continuer son trajet, que les batteries sont dimensionnées pour réaliser 26'000 cycles par an et qu'elles sont garanties 10 ans. Elles seront ensuite recyclées en Suisse. Il y aura 11 bus TOSA sur la ligne 23 et un de réserve. Les TPG profiteront des retours d'expériences de cette ligne "test" dans le cadre du renouvellement de la moitié de la flotte prévue en 2025 et le même travail est en cours en ce qui concerne les trams mais il sera intégré au renouvellement des véhicules actuels.

Les commissaires se réjouissent de cette réalisation en partie sur notre commune, ce d'autant plus que les travaux d'aménagement des différentes stations seront à la charge des TPG.

**c) Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet :

**Nom des gares du CEVA**

Un commissaire souhaite savoir ce qu'il en est du recours. Le conseiller administratif délégué explique que la commune a mandaté un avocat qui fera recours auprès du DETEC. Par ailleurs le point de l'aménagement des places de la gare sera abordé lors d'une séance de la Commission de l'aménagement du territoire dans le courant du mois de février.

**Mise à l'enquête publique du tram des Palettes**

Il est répondu à la question d'un commissaire s'enquérant de la date de la mise à l'enquête publique du tram des palettes que celle-ci aura lieu entre le 9 et le 15 janvier.

**Zones postales**

Le Conseil administratif souhaite aborder la problématique des arrondissements postaux avec la poste afin qu'entre autres, le quartier de l'Adret se situe uniquement en zone lancéenne.

**14) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 10 janvier 2017 –  
Rapporteur : Mme Martine CASUTT****a) Présentation du ré-audit Cité de l'Energie 2016**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Cité de l'Energie est un label mis en place en Suisse et étendu à l'Europe, la Ville de Lancy l'a obtenu en 2008 et il a été confirmé en 2012 et 2016, soit un ré-audit tous les 4 ans.

La commune est en progression malgré le durcissement du catalogue. Les meilleurs points de la commune sont obtenus pour son organisation interne, grâce au poste dédié au développement et au suivi énergétique. Le point le plus négatif se situe sur la production d'électricité, car celle-ci est fournie par les SIG et les bâtiments communaux sont anciens et il est difficile d'y intégrer des systèmes de productions.

Parmi les autres mesures réalisées par la commune, on peut citer l'assainissement de l'éclairage public et ses opérations éco-sociales.

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

Pour le futur, la commune va travailler avec le programme Enercoach afin d'avoir des indicateurs plus fiables concernant l'énergie des bâtiments ; on va réaliser un concept énergétique territorial et un plan directeur des cheminements piétons. L'administration va travailler sur les domaines test des fournitures de bureau et des textiles professionnels.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un fonds est accordé par la Confédération pour la rénovation énergétique des bâtiments, mais on ne sait pas encore qui seront les bénéficiaires.

**b) Divers**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. BONFANTI propose de fournir des hôtels à insectes aux commissaires qui n'en auraient pas eu.

M. HASLER informe que l'autorisation de construire du parc Louis-Bertrand a été obtenue. Les travaux débuteront fin janvier.

**15) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 11 janvier 2017 –  
Rapporteur : M. Jean FONTAINE**

---

**Plan d'agglomération franco-valdo-genevois – Présentation des mesures PA2 et PA3 sur  
Lancy**

=====

M. FONTAINE présente le sujet : à la demande du Président de la commission, un collaborateur de l'Etat de Genève, détaché au département présidentiel concernant le projet du territoire du Grand Genève, est invité à nous informer de l'état d'avancement de ce projet.

Il est commencé par nous rappeler que le projet de territoire initié en 2007 a été signé en décembre 2016 et qu'il a pour but de coordonner les politiques publiques à l'échelle du Grand Genève. Il n'est pas besoin de vous rappeler les territoires intéressés qui sont dans le titre.

Néanmoins, et c'est là que l'enjeu devient intéressant, il s'agit surtout de candidater des appels à projet pour en obtenir le co-financement. Pour le premier appel, le projet de 2007 a permis d'obtenir des co-financements à hauteur de 186 millions pour les projets du tram en direction de Bernex et de Meyrin. Pour le projet de 2012 de seconde génération, le co-financement est à 204 millions.

Nous parlons donc maintenant de la troisième génération du projet remis à Berne en décembre 2016 qui devrait être connu d'ici deux ans. Tout ceci à un horizon de 2040. Il nous est rappelé que la Confédération attend aussi qu'une démarche de concertation soit menée avec les différents partenaires et notamment avec les communes.

Il est présenté aux commissaires un powerpoint d'où j'ai surtout ressorti les parties qui intéressent notre commune : la mesure 30.6 concernant le premier tronçon de la promenade des Crêtes, réalisation prévue en 2019 ; le tronçon 30.14 concernant marginalement Lancy, mais qui est l'aboutissement de l'axe situé autour du stade de la Praille ; la mesure 30.22 qui vise la construction d'un passage intérieur en mode doux sur la route du Grand-Lancy ;

## Séance ordinaire du 26 janvier 2017

élargissement du pont de Lancy et la réalisation d'une piste cyclable dans le sens de la descente sont prévus dans la mesure 35.23, la bonne nouvelle étant que le financement est entièrement cantonal ; la mesure 30.48 représentant la suite de la promenade des Crêtes sur l'avenue Eugène-Lance, cette mesure par contre est à la charge de Lancy pour un montant de Fr. 6'800'000.--. Au vu du nombre important de mesures, je vous laisserai le soin de consulter le procès-verbal de la séance avec tous les détails.

En finalité, le représentant de l'Etat nous présente le mécanisme de subventionnement. Il s'ensuit une série de questions, notamment un commissaire remercie le fonctionnaire d'avoir utilisé le terme « Lancy-Pont-Rouge » en parlant de la future gare CEVA.

Un autre commissaire s'étonne des dates présentées sur le tableau et surtout les délais et les échelonnements qu'il trouve incohérents. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un projet cantonal et que, actuellement, aucun avant-projet n'a été réalisé, et que les dates inscrites sont rarement respectées.

La Confédération est souple et ne retient plus de dates fixes pour la réalisation des projets. La seule date importante est 2026, car le fonds de la Confédération s'éteindra à ce moment-là.

### 16) COMMISSION SOCIALE – Séance du 12 janvier 2017 – Rapporteur : M. Yves PAGE

---

#### a) Présentation de la structure Accueil familial de jour AFJ Rhône-sud

#### b) Présentation de la structure Accueil familial de jour AFJ-GSO (Genève sud-ouest)

M. PAGE présente le sujet : M. RENEVEY relève que l'accueil familial de jour permet de répondre aux mêmes besoins que les crèches, mais de façon différente. C'est pour des raisons historiques que Lancy s'est rattachée à deux structures intercommunales d'accueil de jour.

Mme GUIGNET est responsable de la structure Accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ-GSO), qui s'occupe de sept communes partenaires : Carouge, Bardonnex, Troinex, Veyrier, Plan-les-Ouates, Perly et Grand-Lancy.

Mme DEMAUREX est directrice de la structure Accueil familial de jour Rhône-Sud, qui regroupe les communes de Bernex, Confignon, Onex et Petit-Lancy.

En mettant en place les nouvelles structures intercommunales, les communes partenaires avaient la volonté de se mettre en conformité avec la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, de répondre à la demande importante de places d'accueil avec une pluralité des modes de garde et avec un subventionnement des places en fonction du revenu familial, de mettre en avant un service aux contribuables et de créer des emplois reconnus par un véritable statut.

Les objectifs poursuivis sont : recruter et engager les accueillantes familiales, coordonner et contractualiser l'accueil dans les structures AFJ, gérer les aspects pédagogiques et administratifs, superviser l'activité des accueillantes familiales, collaborer avec le réseau lié à l'enfance et permettre l'intercommunalité puisque l'enfant peut être gardé dans une autre commune que la commune de domicile/travail des parents.

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

L'organigramme de GSO est constitué en association alors que celui de Rhône-Sud est constitué en groupement intercommunal. Les deux structures sont en contact étroit avec le SASAJ (service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour), lequel délivre l'autorisation aux accueillantes familiales au terme d'une évaluation qui dure environ six mois et s'occupe de surveiller la qualité de l'accueil.

La mission des accueillantes est d'accueillir les enfants (5 au maximum), d'en assurer la garde et le développement. La structure assure toute la partie administrative. Le salaire est garanti. Les accueillantes peuvent en outre faire valoir les congés maternité et elles ont droit au congé maladie/accident longue durée.

Au niveau des effectifs, en 2016, 665 enfants provenant de toutes les communes sont passés dans les deux structures. Il y avait 28 accueillantes familiales à Lancy, dont 20 au Petit-Lancy (Rhône-Sud) et 8 au Grand-Lancy (GSO). Au total pour Lancy, il y avait 66 places en équivalent plein temps (EPT), dont 3 pour des enfants en âge scolaire et 63 en âge préscolaire.

Au GSO, le salaire horaire brut est de Fr. 4.--. À Rhône-Sud, le salaire de base commence à Fr. 4.05.

Pour ce qui est de la collaboration des structures avec les parents, la structure s'occupe de leur demande, leur propose des accueillantes familiales, signe la convention d'accueil et s'occupe de la partie administrative.

La collaboration avec l'accueillante familiale concerne l'engagement, le suivi de la formation, le suivi dans son quotidien et la participation aux cafés rencontres.

Le taux de subventionnement de la garde dépend du revenu des parents. Les parents payent un tarif évolutif de Fr. 0,95 jusqu'à Fr. 6,80 à GSO et jusqu'à Fr. 7,95 à Rhône-Sud, tarif qui comprend pour les préscolaires les frais de repas. Le tarif moyen de 2010 à 2015 payé par les parents était de Fr. 4,50.

La dépense la plus importante concerne les salaires des accueillantes familiales, alors que les recettes sont réparties entre les subventions des communes pour environ 55% et les apports des parents pour environ 45%.

**17) COMMISSION CONJOINTE DES FINANCES ET DU LOGEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 16 janvier 2017 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU****Présentation du projet de Maison de la Montagne – Audition des représentants de l'Association Genève-Montagne**  
=====

M. MATHIEU présente le sujet : M. LORENZINI rappelle que le projet d'acquisition de la parcelle Aubert est inscrit de longue date dans la planification financière. Il semblait au Conseil administratif de la précédente législature que cet achat était intéressant pour la commune de Lancy. Le Conseil administratif actuel a présenté le dossier il y a un an au Conseil municipal qui, lui, n'était pas unanime à l'idée d'acquérir cette parcelle sans projet précis.

## Séance ordinaire du 26 janvier 2017

L'association Genève-Montagne souhaitant développer un magnifique projet et étant à la recherche de lieux à Genève pour le réaliser, ses représentants ont contacté la Ville de Lancy pour demander si ce projet pouvait avoir lieu. Les magistrats ont donc proposé aux représentants de Genève-Montagne d'étudier une implantation de leur concept sur la parcelle Aubert.

Les représentants de l'association Genève-Montagne expliquent :

L'association Genève-Montagne rassemble, à l'heure actuelle, quatorze membres institutionnels, soit environ 5'400 personnes. Ces membres institutionnels sont des clubs, des associations et des sociétés qui ont tous un lien direct avec la montagne et sont actifs dans les domaines du sport, de la culture et de l'environnement.

Ces clubs ont constaté qu'un nombre croissant de personnes souhaitent pratiquer des activités liées à la montagne dans la région de Genève, laquelle est un lieu éminent et renommé dans le domaine de l'alpinisme. Malheureusement, Genève ne dispose pas d'un lieu central qui regroupe, promeut et permet de pratiquer ces activités.

Si la région zurichoise possède 8 salles de grimpe, la région genevoise n'en possède qu'une et encore à Saint-Julien. Ce constat est à la fois désolant et réjouissant, car il signifie que tout reste à faire et que le potentiel est grand pour une installation comme celle que prévoit le projet de l'association Genève-Montagne : créer un lieu à Genève qui soit fédérateur et dédié aux activités de montagne dans les domaines du sport, de la culture et de l'environnement. Ce lieu doit être vivant, accueillant, facile d'accès grâce aux transports publics et à la mobilité douce ainsi qu'ouvert à tous, et non uniquement aux initiés.

L'architecte mandaté par l'association explique que la parcelle Aubert est inscrite dans un PLQ et a par conséquent fait l'objet d'une réflexion d'implantation du bâti. Sur place, deux bâtisses existantes peuvent être réhabilitées. Une troisième partie de la parcelle serait dédiée uniquement au centre d'escalade, lequel serait constitué de halles de respectivement 13, 17 et 25 mètres de hauteur.

Ces trois bâtiments respectent le PLQ. Pour le reste du parc, l'association Genève-Montagne propose, au vu de la qualité du site et de ses caractéristiques paysagères, de faire un « parc de la montagne ».

L'architecte conclut que la surface nette du projet, y compris les bâtisses existantes, est de 3000 m<sup>2</sup> et que l'étude de chiffrage prévoit un coût de Fr. 25 millions.

Le chargé des finances de l'association nomme son plan financier comme le plus prudent d'entre tous. D'après l'expérience tirée des autres villes, notamment des huit grandes salles qui se situent dans la périphérie de Zurich, l'infrastructure répondra à une forte demande et sera fréquentée presque à saturation.

Le budget de fonctionnement inclut tous les éléments liés à l'activité et à son exploitation.

Les charges, elles, comprennent l'amortissement des équipements, des murs et des blocs d'escalade. D'après le scénario « prudent », le résultat net positif de Fr. 424'000.— permet de contribuer au financement du projet et de couvrir les coûts de fonctionnement.

## Séance ordinaire du 26 janvier 2017

En conclusion, l'association souligne que le devenir du projet dépend de la décision des élus de Lancy. Acceptent-ils d'acheter la parcelle ? Quel type d'activité souhaitent-ils implanter sur ce site ? L'association, elle, s'engage à déposer rapidement une demande définitive pour confirmer les gabarits et la faisabilité technique du projet et son montage financier. Si les élus acceptent d'entrer en matière, l'association s'est penchée sur plusieurs scénarios et propose de réaliser le projet sur un droit de superficie : une fondation nouvellement constituée recevrait ledit droit et paierait une rente annuelle tandis qu'une société d'exploitation assurerait le fonctionnement du site et louerait l'infrastructure à la fondation. Lors des échanges avec le Conseiller administratif, l'association a également évoqué comme montage financier une participation financière à l'achat de la parcelle.

M. LORENZINI rappelle que le projet de Genève-Montagne a un intérêt pour la collectivité publique : il garantit que l'association prendra à sa charge les frais relatifs à la réhabilitation des bâtiments et maintiendra ceux-ci en état. Un partenariat avec l'association peut donc se révéler gagnant non seulement pour la commune de Lancy, mais aussi pour Genève-Montagne qui peut développer son projet et pour la population du canton qui bénéficiera d'une infrastructure de qualité très bien desservie par les transports publics. Au sujet des demandes d'autorisation, le projet de Genève-Montagne ne devrait pas poser de grosses difficultés. Il respecte en général le PLQ. L'association doit encore se renseigner auprès de l'Etat pour connaître la hauteur maximale sur ce périmètre. Le projet ne devrait pas faire l'objet de demandes de dérogation majeures qui engendreraient de longues et difficiles démarches.

Il est encore précisé que 1000 m<sup>2</sup> sont prévus dans le PLQ pour réaliser une activité d'utilité publique. Le projet est d'utilité publique et même si les gabarits sont très hauts (salle de grimpe), l'autorisation du projet devrait être délivrée.

La majorité des commissaires se disent très intéressés voire enthousiasmés par le projet de Genève-Montagne et sont convaincus par les arguments des représentants de l'association. Ils ont tout de même certaines réserves.

Pourquoi ce projet sur la parcelle Aubert, alors que l'association en a d'autres, dans le camembert par exemple ? Car ce projet est plus concret, meilleur, mieux situé et serait plus rapidement mis en œuvre.

Sur quel financement l'association peut-elle compter, particulièrement auprès de ses membres ? Les membres évoqués ne sont autres que ceux qui font partie de l'association, car celle-ci a été créée uniquement dans le but de créer un lieu fédérateur. Désormais, les membres de l'association sont en discussion pour créer une véritable association faitière qui fera office de plateforme d'échange entre les clubs et les acteurs. La plupart des membres institutionnels ne sont pas autofinancés, mais dépendent de subventions.

Quels sont les objectifs environnementaux, pourquoi faire de l'accrobranche alors que le parcours des Evaux n'est pas un franc succès ? Le climat des Alpes, mais aussi la flore et la faune sont particulièrement touchées par les changements environnementaux. L'association Genève-Montagne souhaite inviter les visiteurs à réfléchir à ces problématiques en dédiant un espace dans le projet de centre d'escalade, notamment une salle de conférence. Le but du projet est également de construire un bâtiment dont le bilan écologique serait très positif.

Au sujet de l'accrobranche, cette activité a volontairement été comptabilisée séparément dans le budget, car comme le laissent présager le parcours aux Evaux et celui en projet au Bois de la Bâtie, il se peut qu'elle ne se réalise pas.

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

Quels types de compétition seront organisées dans les salles de grimpe ? Le futur centre permettra d'organiser des compétitions cantonales, nationales mais aussi mondiales, car l'estrade prévue pour se situer dans le parc servira de support aux structures d'escalades éphémères qui sont utilisées lors de tels événements.

Suite à cette présentation très intéressante, les commissaires estiment que le volet financier est encore à travailler, particulièrement le montant de l'achat de la parcelle Aubert.

**18) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 16 janvier 2017 –  
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

---

**Divers**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : la commission souhaite une information sur le rapport de la Cour des comptes au sujet du FC Lancy. Le Président de la commission précise que lors de la prochaine séance, le 6 février, la Commission des finances auditionnera le FC Lancy. La commission demande que tous les documents lui soient fournis, y compris le contrat de prestation si celui-ci n'est pas sur le site Internet.

M. VINCENT : je profite de rebondir sur ce dernier divers pour vous dire que cette rencontre avec le FC Lancy a été repoussée au 20 mars 2017, d'un commun accord avec le Conseil administratif, les personnes qui devaient être auditionnées et moi-même, afin qu'ils puissent tous être là et avoir plus d'information à donner. C'était dans l'intérêt général de repousser cela à la prochaine Commission des finances du mois de mars.

**19) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. FONTAINE : j'ai une question par rapport à un article de presse paru la semaine passée, concernant la salubrité des abris PC. La commune de Bernex a été citée, apparemment ils ont fait un démenti, qu'en est-il de la commune de Lancy ? Il y a un article de presse qui dit que les gendarmes qui étaient présents pour les manifestations internationales ont été logés à la rue de Lancy où dans la presse il était écrit qu'il y avait des punaises de lit. J'aimerais qu'on nous informe de l'état de ces abris.

Mme CASUTT : je pense que vous avez tous reçu dans vos boîtes aux lettres l'Echo de Lancy, dans lequel vous avez pu voir qu'il y aura une présentation le lundi 30 janvier à la salle communale du Petit-Lancy sur RIE III. En fait, ce sera un débat entre deux personnes de monde différent. Si vous voulez venir vous informer sur RIE III et avoir le pour et le contre, c'est la bonne occasion. Ma proposition est que vous veniez nous rejoindre là-bas.

Et merci au PLR pour leur invitation à leur raclette traditionnelle.

**Séance ordinaire du 26 janvier 2017**

M. LORENZINI : on a été informé qu'il y avait des punaises de lit dans cet abri pc d'Anneville qui comporte deux étages, un étage étant communal, un étage cantonal. Il y a eu des fermetures momentanées, traitements, des rocares au niveau des occupants. J'avoue ne pas connaître la situation aujourd'hui et je demanderai à M. RENEVEY de vous faire un retour.

M. VINCENT : je rappelle aux personnes du public qu'elles sont cordialement invitées à descendre à l'étage inférieur pour partager un moment de convivialité et pouvoir poser éventuellement encore des questions aux personnes présentes. Je vous souhaite une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 21h30.

**La vice-Présidente :**

**Bénédicte MARMY**

**Le Président :**

**Cédric VINCENT**

Séance ordinaire du 26 janvier 2017

QUESTIONS DU PUBLIC

---

Mme BEUN : j'ai une question concernant votre future opposition quant à l'enquête publique. En effet, lorsque nous avons appelé votre service des espaces verts et lors d'un dernier Conseil municipal, vous nous aviez confirmé que le cèdre atlas, dont vous avez parlé au début de cette séance, n'allait pas être abattu, mais juste élagué. Or, selon les plans de l'enquête publique, celui-ci va être abattu. Feriez-vous aussi une opposition pour ce cèdre ?

M. Alain BRUNNER : j'aurai des remarques sur le plan localisé de quartier Maisonnettes/Bac/Louis-Bertrand. Je ne suis pas sur le plan localisé de quartier mais je suis un riverain qui a une vue directe dessus et par rapport à la remarque de M. FONTAINE, on a été invité à une séance en 2015, suite à laquelle on nous dit qu'on nous tiendrait au courant des avancées des mises à l'étude et à l'enquête et on a découvert récemment par hasard que la mise en enquête avait eu lieu sans que l'on soit informé ni consulté avec les remarques qu'on avait pu faire en 2015. Je voulais savoir ce qu'il en était par rapport à la prise en compte des riverains et habitants concernés par ce PLQ.

M. BONFANTI : pour la première question, la réponse est oui, nous souhaitons préserver cet arbre, c'est un des éléments qui fera partie de l'opposition par rapport à l'enquête publique.

Concernant la deuxième question par rapport au plan localisé de quartier, il faut savoir que ce plan était piloté par l'Etat. C'est donc l'Etat qui a déterminé les personnes qui devaient être invitées à ces séances de concertation. J'apprends ce soir que vous n'avez peut-être pas été invité, c'est une information que nous n'avions pas reçue dans la commune dans la mesure où, comme je vous l'ai dit, c'est l'Etat qui pilote et gère l'ensemble des séances et qui établit le périmètre des gens qui sont invités à ces séances de concertation et ceux qui ne le sont pas ou qui sont peut-être moins touchés par rapport à ce PLQ. Par rapport au PLQ maintenant, c'est l'Etat qui l'a organisé en fonction des séances et des informations qui lui sont venues des habitants et des riverains lors des deux séances qu'il y a eu par rapport à ce PLQ.